



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

E-mail : contact@union-syndicale-magistrats.org

Site : www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 29 mars 2021

Communiqué de presse

Des poursuites disciplinaires sans faute identifiée !!!

Le premier ministre saisit le CSM sans prendre la peine de spécifier les fautes reprochées à l'un des magistrats concernés.

Dans son communiqué de presse, Jean Castex indique par ailleurs clairement que l'inspection a conclu que l'enquête à l'origine de sa première saisine s'était déroulée conformément à la légalité.

Pourtant le premier ministre décide de déclencher des poursuites disciplinaires contre deux magistrats du PNF.

Concernant plus spécifiquement Patrice Amar, le premier ministre indique saisir le CSM afin que de nouvelles investigations soient menées pour établir une éventuelle faute disciplinaire.

L'USM dénonce ce procédé scandaleux : deux inspections successives n'ayant pu établir de faute, cette responsabilité est finalement confiée au CSM, preuve de la fragilité des reproches formulés à l'encontre de ce magistrat.

L'USM constate que tous les moyens sont bons pour faire pression sur les magistrats et multiplier les poursuites disciplinaires, même lorsqu'aucune faute n'ait établie !

Le bureau de l'USM